



Ried
1 rue du G^{al} De Gaulle
Hoenheim

Siège
18 rue du 22
Novembre

PAHC
Hôtel du Château d'Eau
4 rue de Koenigshoffen

PHI
48 route de
Schirmeck

PAI
20 avenue
Aristide Briand

Point Alimentation
9 rue de Neuf-Brisach

Maison Relais
Madeleine Bach-Geny
6 rue St Exupéry

Annexe Maison Relais
1 rue Jean Mermoz

Dépôt
32 rue de la
Klebsau

AAHJ

Rapport d'activité 2017

Sommaire :

Rapport Moral	page 5
"Une année pour le moins bousculée"	page 9
Pôle Accueil et Hébergement Collectif	page 13
Pôle Hébergement et Insertion	page 17
Pôle Accueil et Intégration	page 28
Rapport financier	page 36

En couverture : les principales implantations de l'AAHJ en 2017
(sans compter plus de 150 logements, répartis pour la plupart sur
l'Eurométropole de Strasbourg)

Rapport Moral

Jean-Michel HITTER, Président

Merci à l'association l'Etage et à son directeur de nous recevoir ici, dans leurs locaux nouvellement aménagés, pour notre assemblée générale de l'AAHJ

Le fait de nous retrouver ici, au 19 quai des Bateliers, à l'Etage, est en soi quelque chose d'assez émouvant et ne manque pas d'éveiller beaucoup de souvenirs liés aux origines notre association.

Il y a près de 30 ans – à quelques mois près – un certain nombre de représentants d'associations se retrouvaient à cette même adresse pour constituer l'AAHJ.

Ce n'était pas encore au 4^e étage, - qui restera pendant 29 ans encore un grenier- , mais deux étages plus bas, que le mardi 18 octobre 1988, votre serviteur procédait à la lecture des statuts initiaux de notre association, statuts qui furent adoptés dans la foulée.

Difficile de ne pas penser à tous ceux qui se sont engagés alors pour permettre d'héberger ceux qui n'avaient pas d'endroit sûr où poser leur tête, à leur faire une place. Impossible alors de ne pas avoir une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quitté, Madeleine Bach Gény, René Oberlé, Patrick Duboué, Patrick Delecraz, Luc Jasner, Luc Gillmann, Pierre Steffann, Marie Anne Hitter, Fabienne Mismar, Jean Claude Blanc, Charles Depret et tant d'autres...

Mais je sais que l'esprit qui les animait inspire inlassablement ceux qui ne se résigneront jamais à considérer la pauvreté et la précarité comme des fatalités !

Entre 1988 et 1993, nous nous sommes très souvent réunis ici, pour nos réunions de bureau et de conseil d'administration. Le 19 quai des Bateliers restera pendant quelques années le siège social de l'AAHJ avant d'être successivement transféré 2a route de Koenigshoffen (à l'Hôtel du Château d'Eau), puis au 18 rue du 22 novembre.

Nos statuts prévoyant que le siège social peut être modifié sur simple décision du conseil d'administration, c'est un prochain Conseil d'administration de notre association devra penser à transférer ce siège puisque nous quitterons la rue du 22 novembre à la mi-juillet –ou un peu plus tard si les travaux effectués par notre bailleur prennent du retard.

Vous constaterez que je viens de vous livrer deux informations sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir :

- notre 30^e anniversaire
- le déménagement imminent de notre siège.

Auparavant, j'aimerais revenir sur le travail entrepris au cours des trois dernières années, et bien sûr en 2017, pour consolider l'AAHJ et lui donner de solides perspectives d'avenir.

Il y a trois ans, au mois de juin 2015, je soumettais à votre approbation un rapport d'orientation qui comprenait deux axes :

- le renouvellement du projet associatif
- la structuration des services autour« des trois pôles opérationnels de l'accueil et de l'hébergement collectif, de l'hébergement d'insertion et de l'hébergement et l'accompagnement de familles aux droits incomplets.

Nous avons pu constater ensemble que le projet initial de l'AAHJ devenu obsolète, devait être revisité. Le projet de mise en commun de l'accès et de la gestion mutuelle de places d'hébergement temporaire avait perdu son sens depuis la mise en œuvre du PARSa en 2007 et plus encore depuis celle du SIAO en 2010.

Ce constat a abouti à l'élaboration d'un nouveau projet associatif, et, dans la foulée à de nouveaux statuts qui modifient la nature de notre association en nous appuyant non plus exclusivement sur des personnes morales, mais plus fortement sur l'engagement associatif de membres individuels, de personnes physique attachées aux valeurs qui structurent nos actions et disposées à faire vivre notre projet associatif. Favoriser l'adhésion de membres individuels fera évoluer progressivement la composition de notre assemblée générale.

J'y reviendrai au moment d'évoquer les perspectives 2018-2019.

Au niveau opérationnel nous avons poursuivi les orientations adoptées en 2015.

Elles se déclinent autour de cinq axes :

1. un cadre plus cohérent avec des objectifs opérationnels plus explicites ;
2. la primauté de la coopération à tous les niveaux ;
3. la clarification de la place et du rôle de chacun ;
4. la valorisation de pratiques où chacun apprend des autres dans la transversalité et le dialogue ;
5. l'amélioration du pilotage en renforçant l'équipe de direction.

2017 a été une année pour le moins bousculée par de nombreux évènements.

La mise en œuvre de notre programme d'action a dû s'adapter aux circonstances.

En début d'année, au moment du départ de la directrice Madame Filaquier qui s'était vue proposer un travail au sein de son corps d'origine, la fonction publique territoriale à Besançon, le Conseil d'administration, après mûre réflexion a opté pour un management de transition.

Cette formule nous paraissait la plus adaptée pour assurer à la fois la continuité et poursuivre la dynamique de refondation du socle de notre activité.

En faisant appel à Directransition, avec une mission confiée à Bernard Guillemain, nous assurons une continuité managériale, tout en nous laissant le temps de mettre en place un calendrier qui ne nous contraigne pas à agir dans la précipitation.

Monsieur Guillemain, au vu de nos orientations, a pu remplir en même temps :

- un rôle de conseiller pour comprendre la situation, établir un diagnostic et établir le plan d'action et son calendrier ;
- une véritable fonction de direction pour mettre ce plan en œuvre en s'appuyant sur une équipe de cadre qui a su se souder et travailler d'une manière très collégiale.

Une erreur de casting dans le recrutement d'une directrice dont la période d'essai a été interrompue, nous a conduit à proposer un prolongement de la mission de Monsieur Guillemain.

Ce n'est que très récemment, au mois de mai 2018 qu'il a pu passer le flambeau au nouveau directeur Frédéric Bauer et lui transmettre les informations nécessaires et les dossiers en cours, afin de garantir la continuité des opérations.

Le Conseil d'administration a eu l'occasion de remercier Monsieur Guillemain pour la qualité de son travail et lui dire combien tous ceux qui avaient travaillé avec lui avaient eu l'occasion d'apprécier ses qualités professionnelles, mais aussi son pragmatisme, son sens de l'écoute et ses qualités humaines. Il a su accompagner, soutenir les salariés et structurer les équipes en s'appuyant sur une solide équipe de cadres.

Il a su faire face, y compris dans des situations dramatiques –telles que l'incendie de la rue d'Altenheim qui a fait trois victimes ou l'agression au couteau d'un salarié de l'association...

Je tiens aussi à saluer le travail de tous les salariés de l'AAHJ et leur dire un grand merci !

Le nouveau directeur, Frédéric Bauer, n'est pas un inconnu pour la plupart d'entre nous.

Il a exercé des fonctions bénévoles au sein de notre association et en a assuré la vice –présidence auprès de mon prédécesseur et de moi-même.

Attentif à la situation des personnes en difficulté, il a toujours été préoccupé par la qualité des réponses proposées et le sens de nos actions.

Il a toujours manifesté un grand attachement à l'AAHJ et porté le souci constant de sa consolidation, de sa pérennité et de son développement au service de ceux qui en ont besoin.

Je sais et peux affirmer que sa présence rassure nos équipes et que nous pouvons envisager la suite avec sérénité.

Nous disposons en effet de réels atouts. Notre situation de l'AAHJ est désormais stabilisée à tous les points de vue. Nous pouvons continuer à progresser en continuant à augmenter la qualité de nos interventions.

Un très prochain déménagement nous permettra de répondre à nos objectifs de transversalité et de coopération interne.

Nous transférerons en effet à une même adresse, en un site facilement accessible en transports en commun, la direction l'administration (« le siège ») et les deux équipes qui étaient précédemment basées respectivement à Neudorf et à l'entrée de la Montagne-Verte.

Ce rapprochement de tous ceux qui peuvent l'être, devrait favoriser le partage des pratiques, la meilleure communication et par conséquent la coopération au sein de l'AAHJ. L'équipe de l'Hôtel du Château d'Eau sera associée à cette dynamique. Nous n'oublions évidemment pas cet élément important de notre dispositif.

C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour notre association. J'en suis très heureux.

A l'occasion de notre 30^e anniversaire, nous envisageons, dès cet automne un certain nombre d'actions et d'évènements.

Nous aurons l'opportunité d'améliorer notre visibilité (logo, site internet...)

J'aimerais surtout que nous puissions donner envie à des personnes intéressées par notre activité à nous rejoindre, à adhérer à notre association.

Il est en effet indispensable que nous puissions renforcer notre vie associative, nous appuyer sur l'engagement volontaire et citoyen de personnes qui, avec nous, avec nos équipes, ne peuvent pas se résigner à laisser tant de personnes au bord du chemin ; qui veulent soutenir le travail social d'accompagnement de nos professionnels en apportant leur contribution à la réflexion sur les plaidoyers à porter et les évolutions à accompagner.

Nous aurons aussi à partager sur la place que pourraient avoir l'engagement bénévole au sein des activités concrètes de l'AAHJ.

Je ne vous en dirai pas beaucoup plus sur ce programme anniversaire, mais sachez qu'il y aura des moments festifs et de convivialité, mais aussi des temps de débat et de réflexion.

Notre secteur d'activité est confronté à l'exigence de poursuivre une évolution déjà largement amorcée dans le sens du « logement d'abord » qui constitue le fil conducteur de l'action publique et que l'Etat poursuit quelles que soient les alternances politiques.

L'AAHJ est bien sûr à y concourir. Adapter les réponses pour donner une place, un toit et un accompagnement adapté aux personnes à la rue est inscrit dans l'ADN de notre association qui a été fondée il y a 30 ans pour cela.

Notre association est également très impliquée dans l'accueil de personnes migrantes et notre service d'hébergement et d'accompagnement de familles – qui reste très repéré sous son nom d'origine « le Loft » - a joué en ce domaine un rôle précurseur.

En une période où le regard porté sur les personnes migrantes se durcit, il est important de rappeler l'importance d'un accompagnement digne de ces personnes « aux droits incomplets » qui se trouvent depuis des années en France. Montrer aussi que cet accompagnement, très global, porte ses fruits et notamment qu'il est essentiel pour permettre à chacune et à chacun de trouver leur place, eux et leurs enfants. (Pour ces derniers en leur offrant les conditions matérielles et le suivi indispensable à un bon parcours scolaire).

C'est avec confiance et détermination que nous pouvons envisager la poursuite de l'activité et le développement de son activité.

"Une année pour le moins bousculée"

Frédéric BAUER, Directeur

La refondation de la gouvernance

De nouveaux statuts et un nouveau CA

- De nouveaux statuts sont proposés aux membres de l'Association lors d'une assemblée générale extraordinaire le 22 juin 2017.
Principales évolutions de ces nouveaux statuts :
 - L'intitulé de l'association évolue pour prendre en compte la diversité des publics accueillis : « Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes, les ménages et les personnes en difficulté », mais le CA a décidé de maintenir le sigle AAHJ, pour l'instant, compte tenu du fait qu'il est bien identifié par les différents partenaires sur Strasbourg.
 - Le siège social est sis au 18, rue du 22 novembre à Strasbourg
 - Les buts de l'association sont précisés ainsi : « l'AAHJ exerce dans les domaines de l'action sociale, de l'hébergement, de l'accès au logement et de la formation »
 - L'association serait composée, à présent de personnes morales (par des représentants désignés par elles-mêmes), de deux représentants de personnes accueillies et de personnes physiques
 - Le CA serait composé entre 7 et 14 membres dont au moins 3 représentants de personnes morales
- Suite à l'adoption de nouveaux statuts lors de l'Assemblée générale du 22 juin, l'élection du nouveau CA aura lieu lors d'une assemblée générale le 3 octobre.

Une direction toujours instable et fragilisée :

- Alors que l'on pensait la direction de l'Association stabilisée avec la nomination de Mme Catherine FILAQUIER, directrice adjointe, au poste de directrice de l'AAHJ, celle-ci annonce fin 2016 son départ pour le 1^{er} mars 2017.
- Le CA décide alors de faire appel à un directeur de transition. M. Bernard GUILLEMIN, de la société Directransition, prend ses fonctions début mars. Il sera chargé de gérer les affaires courantes, finaliser la réorganisation interne, faire un bilan de situation de l'AAHJ et préparer le recrutement du futur directeur.
- L'annonce pour le recrutement du nouveau directeur est publiée en juin, et les entretiens avec les candidats retenus ont lieu au mois de juillet. A l'issue de ces entretiens, la candidature de Mme LE GALL est retenue, pour une embauche fin août, avec un soutien de M. GUILLEMIN pour la prise de poste.
- En octobre, il est mis fin au contrat de Mme LE GALL. M. GUILLEMIN reprend une direction de transition, toujours pour gérer les affaires courantes et pour préparer le second recrutement du directeur.
- Une annonce est publiée fin octobre et les candidats retenus seront vus en entretien début janvier 2018.
- Ce recrutement n'aboutira pas non plus. Les deux candidats retenus successivement se désisteront. M. GUILLEMIN poursuit sa direction de transition.
- En février, M. Frédéric BAUER, vice-président de l'Association, propose sa candidature, qui sera retenue en mars. M. BAUER prend ses fonctions le 2 mai 2018.

Une série d'épreuves...

2017 a plusieurs fois éprouvé l'AAHJ. Des faits graves, voire dramatiques, ont émaillé cette année, rajoutant aux difficultés et à l'instabilité, la déception, la tristesse et l'inquiétude.

- L'année a commencé par la découverte de la perte d'une somme significative au PAI, qui conduira au licenciement du chef de service le 15 mars. M. Sébastien LARDON sera nommé chef de service du PAI en mai.
- Fin mars, un incendie dans un immeuble occupé en partie par des résidents du PAI provoquera la mort de trois personnes d'une même famille, laissant deux orphelins.
- En juillet, les locaux du CHRS, au 48 route de Schirmeck, sont cambriolés et un véhicule du service est incendié.
- Fin septembre, Monsieur Juvénal NTANDIKIYE est agressé par un résident dans les locaux de l'Hôtel du Château d'Eau, qui lui porte un coup de couteau à l'épaule. Cet acte reste inexpliqué, si ce n'est par la fragilité psychique de l'agresseur, et M. NTANDIKIYE ne pourra reprendre son travail qu'en mars 2018.

Si cette série noire a affecté les professionnels comme les membres des instances de l'Association, elle a aussi permis de constater la solidarité et la résilience dont celle-ci a su faire preuve.

... mais aussi des avancées

Malgré ces épreuves, 2017 a également permis diverses avancées sur des sujets importants pour l'AAHJ, qui sont à mettre à l'actif de la direction de transition.

- Le recrutement de M. Sébastien LARDON au poste de chef de service du Pôle Accueil et Intégration. Monsieur LARDON a eu pour première mission la réorganisation du service pour l'adapter à ses nouveaux objectifs et à l'évolution de ses moyens, autour de deux axes principaux : le développement de l'accompagnement à domicile des familles accueillies et le développement des actions collectives.
- La consolidation de la collaboration au sein de l'équipe des cadres, qui favorise la cohésion des actions et la solidarité entre service.
- Le développement d'outils de suivi de l'activité et des projets, qui améliore la lisibilité de l'activité.
- La création d'une équipe de maintenance commune aux différents service, qui aura pour effet rapide l'amélioration du suivi des logements : la création de cette équipe a permis d'optimiser leurs interventions, qui ont considérablement augmenté, permettant ainsi une gestion plus attentive des logements et de leur maintien en état, voire de leur amélioration.
- Le projet de regroupement du siège, du PAI et du PHI (hors Maison relais) dans des locaux communs. Ce regroupement est destiné à faciliter les échanges et favoriser les synergies, pour contribuer à plus grande cohérence des interventions et au renforcement d'une culture professionnelle commune.
Des locaux adéquats sont repérés avenue de Colmar, dans un bâtiment déjà occupé en grande partie par des services de l'ARSEA.
Mais la finalisation de ce projet prendra plus de temps que prévu : d'abord prévu en avril, l'emménagement ne se fera qu'en juillet, après d'importants travaux de d'aménagement.
- Le lancement d'un chantier attendu, celui de la communication de l'AAHJ. Cette question avait été évoquée à plusieurs reprises dans des réunions de CA ou de bureau. En effet, jusqu'à il y a peu, l'Association ne disposait pas de logo, de charte graphique, ni d'outils de communication à la hauteur de ses besoins, hormis un site internet à minima et d'une plaquette peu diffusée. La première étape de ce chantier a été de sélectionner un prestataire, c'est l'agence Greencube qui a été retenue début 2018. Un groupe de travail composé de salariés de l'Association a été formé,

ayant pour mission de réfléchir avec Greencube sur l'élaboration de ces éléments de communication.

A l'heure actuelle, un logo a été retenu. D'ici septembre 2018, l'AAHJ devrait disposer d'une charte graphique complète et pourra concevoir un nouveau site, plus attractif.

Ce travail nécessaire s'inscrit dans le cadre plus général de la rénovation de l'image de l'AAHJ, qui, même si elle n'a pas été dégradée autant qu'on pouvait le craindre, a été quelque peu ternie ces dernières années.

- Le développement de l'accès à la culture. Dans les trois Pôles, les actions facilitant l'accès à la culture se sont intensifiées : sorties au cinéma, au théâtre, spectacles de marionnettes, visites d'expositions, visites de lieux de spectacles, analyses des images...

L'ensemble de ces activités se fait sur la base d'échanges préalables, de préparation avec les usagers.

Le partenariat avec les acteurs de la culture est particulièrement important : avec Tôt ou T'Art, bien sûr, mais aussi avec les médiateurs culturels des lieux de culture ou avec des associations chargées de la promotion de la culture, comme Passeurs d'images.

Dans ce domaine, il s'agira par la suite de mieux structurer ces différentes actions et de les organiser autant que possible au niveau de l'Association, en mutualisant les partenariats et en permettant des rencontres entre les différents publics de l'AAHJ.

En 2018, les projets initiés en 2017 se poursuivent : communication, déménagement, réorganisation du PAI, organisation de la maintenance...

Les principaux enjeux de cette année sont :

- Donner une structuration pérenne et solide à l'AAHJ, pour apporter de la sérénité dans le fonctionnement et dans les relations avec son environnement, après plusieurs années troublées.
- Garantir la qualité des services rendus aux usagers : conformité à la réglementation et aux bonnes pratiques professionnelles, avec un accent mis sur l'évaluation des pratiques, des prestations et du fonctionnement, formation, et sur la participation des usagers.
- Construire une image valorisante de l'association, de ses actions et de ses publics : l'AAHJ doit développer sa visibilité et son attractivité dans un contexte où la communication a pris de plus en plus d'importance. Elle se doit aussi de contribuer à la lutte contre la stigmatisation de ses publics, dont la fragilité effective est encore aggravée par des représentations négatives qui les enferment dans leur vulnérabilité.

Pôle Accueil et Hébergement Collectif

Frédéric BAUER, Directeur

PAHC

Les faits marquants de l'année 2017

Une structuration en évolution

Le Pôle Accueil et Hébergement Collectif (PAHC) propose **55 places d'accueil collectif mixte**, au sein de l'Hôtel du Château d'Eau (HCE), situé au 2a-4 rue de Koenigshoffen.

Jusqu'à fin 2016, le PAHC est composé de trois entités :

- Un Centre d'hébergement d'urgence (20 places)
- Un dispositif de stabilisation (15 places)
- Un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale d'urgence, également appelé Repaire (20 places)

Fin 2016, la fusion fonctionnelle (les agréments distincts subsistent néanmoins) de Repaire et de la stabilisation a été actée et validée par l'Etat. Cette évolution a nécessité réorganisation du fonctionnement, avec une seule équipe intervenant sur les deux dispositifs. Les salariés ont également dû revoir leur positionnement professionnel, afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation.

A partir d'avril 2017 débute un cycle de réflexion et d'échanges et vue de l'élaboration d'**un nouveau projet pour le PAHC**, en lien avec les attentes de notre financeur et les besoins repérés par le Service intégré d'accueil et d'orientation du Bas-Rhin (SIAO 67).

Différents partenaires¹ ont également été rencontrés, afin de recueillir leurs attentes et suggestions. Ce projet sera finalisé et agréé par l'Etat début 2018.

Il s'articule autour de **deux dispositifs** :

- 20 places d'hébergement d'urgence sur roulement pour 14 nuits, destinées à des personnes relevant du droit commun, orientées par le SIAO, afin de réaliser une évaluation de leur situation et de leur proposer une orientation.
- 35 places d'urgence posée, pour des personnes en situation de précarité ayant des droits ouverts ou ouvrables, pour une durée de 2 à 6 mois, exceptionnellement 8, avec pour objectif d'amorcer la construction d'un parcours vers l'hébergement ou le logement.

En complément de la mise à l'abri, ce nouveau projet est fortement axé sur l'évaluation et l'impulsion de parcours.

Une année mouvementée pour le personnel

En 2017, le PAHC a connu **un turn-over particulièrement important**, avec le départ au cours de l'année de 8 salariés sur les 12 qui étaient présents en début d'année.

Tous les postes n'ayant pas été renouvelés, fin 2017, l'équipe comptait 10 salariés.

Au 1^{er} septembre 2017, nous avons mis fin à la veille nocturne (21h à 7h) par des salariés de l'AAHJ. Deux des veilleurs ont intégré un poste d'accueillant.

Une agression

Le 29 septembre 2017, un résident est entré dans le bureau d'accueil de l'Hôtel du Château d'Eau et a frappé Monsieur Juvénal NTANDIKIYE, accueillant social, d'un coup de couteau à l'épaule. Cet acte est resté sans explication, si ce n'est la fragilité psychique de son auteur.

Cette agression a profondément choqué l'équipe, qui s'est vue proposer un soutien psychologique professionnel. L'encadrement et le Conseil d'administration ont également manifesté leur solidarité et leur soutien à la victime.

¹ SPIP, Point Accueil Solidarité, CMP, Equipe médico-sociale de rue, ARGOS (Ithaque), Horizon Amitié (Accueil de jour)

Monsieur NTANDIKIYE a souhaité reprendre son travail au plus vite, ce qu'il a pu faire le 8 mars 2018, à la grande satisfaction de ses collègues et de l'encadrement.

Si cette agression nous a profondément heurté, elle ne doit pas servir à stigmatiser l'ensemble du public que nous accueillons. S'il peut y avoir des moments de tension entre les usagers et les professionnels, les agressions physiques sont très rares, et les actes de cette gravité encore plus.

Néanmoins, elle nous rappelle qu'il nous faut être très attentifs à la sécurité des salariés, et nous conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ces agressions

Le départ d'un pilier de l'AAHJ

Plus particulièrement, nous tenons à souligner le départ à la retraite de **Monsieur Mehmet MOGULTAY** au 31 décembre 2017.

Monsieur MOGULTAY était le plus ancien salarié de l'AAHJ en activité à cette date, puisqu'il a rejoint l'Association le 1^{er} décembre 1992. Il a donc consacré un peu plus de 25 ans de son parcours professionnel à l'AAHJ.

Ses talents de bricoleur manquent cruellement à l'équipe du PAHC, qui a appelé le local où il les exerçait "Atelier de MEHMET".

Un nouveau partenaire pour la veille nocturne

La veille nocturne a été progressivement prise en charge par **ACTOR Sécurité**, société nationale. Elle met à la disposition de l'Hôtel du Château d'Eau des intervenants stables, qui ont pu s'imprégner du public et du fonctionnement des lieux. Il reste néanmoins encore des actions à mener afin de garantir un meilleur partage des informations et des consignes avec les veilleurs, en améliorant les supports existants et en partageant des temps d'information et de formation.

La visite de la DDDCS

Le 24 mai 2017, **Madame Corinne GAUTHERIN, directrice départementale déléguée de la cohésion sociale**, accompagnée de deux de ses collaboratrices, nous a fait l'honneur d'une visite à l'Hôtel du Château d'Eau.

Une présentation des lieux et du nouveau fonctionnement a été suivie par un temps d'échange avec deux personnes hébergées, qui ont pu présenter leurs parcours et livrer leur expérience et leur ressenti quant aux conditions d'accueil et d'accompagnement qu'ils ont connu, ainsi que leurs perspectives et leurs attentes.

Cette visite a été particulièrement appréciée par les représentants du CA de l'AAHJ et par l'équipe du PAHC, ainsi que par les résidents, qui ont été sensibles à l'intérêt que les représentantes de l'Etat ont manifesté à leur égard.

Il nous semble en effet important que nous puissions échanger ouvertement entre financeurs, opérateurs et usagers, afin de mettre en lumière les conditions de mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que leurs effets sur les personnes les plus vulnérables.

Des animations en développement

2017 a vu le développement de diverses animations au sein de l'Hôtel du Château d'Eau : sorties culturelles, sorties détente, mois thématiques permettant de découvrir divers aspects de la culture de différents pays, jardinage...

Ces activités collectives sont proposées à l'ensemble des résidents, sous la responsabilité de salariés. Le développement de ces animations se poursuit en 2018, afin de faire de ce lieu d'hébergement un lieu de vie, ouvert sur l'extérieur. Elles contribueront ainsi à la fois au bien-être des personnes accueillies et à l'image de la structure aux yeux de son environnement.

Le Pôle en chiffres

→ Urgence 115 :

- Le 115 a prononcé 1217 orientations vers le dispositif d'urgence de l'Hôtel du Château d'Eau, concernant 623 personnes différentes, pour 8169 nuitées.
- Une très large majorité des orientations concernent des hommes : 1098 pour 119 femmes.
- Statuts à l'entrée :

	Nb d'orientations
• Ressortissant de l'UE	31
• Régularisés	85
• Relevant du droit commun	82
• Demandeur d'asile	1019

- 1035 orientations concernaient des hommes seuls, 141 couples et 41 femmes seules.

→ CHRS Urgence

- 29 personnes différentes ont été accueillies dans le dispositif CHRS Urgence en 2017, pour 5639 nuitées.
- 20 étaient de nationalité française, 4 des étrangers de l'UE et 5 des étrangers hors UE.
- Il s'agissait de 7 femmes et 22 hommes, d'une moyenne d'âge de 46 ans.
- 17 d'entre elles bénéficiaient d'un RSA, mais 6 autres étaient titulaires d'une Allocation Adultes Handicapés ; aucune ne touchait un salaire.
- 16 personnes présentaient des troubles de santé physique et 11 des troubles de santé psychiques.
- 15 personnes sont sorties du dispositif au cours de l'année.

→ Dispositif de stabilisation

- 22 personnes différentes ont été accueillies dans le dispositif de stabilisation en 2017, pour 5368 nuitées.
- 12 étaient de nationalité française, 1 d'une autre nationalité de l'UE et 9 des étrangers hors UE.
- Il s'agissait de 6 femmes et 16 hommes, avec une moyenne d'âge de 40 ans.
- 6 d'entre elles bénéficiaient d'un RSA, 2 autres étaient titulaires d'une Allocation Adultes Handicapés ; 4 touchaient un salaire et 4 ne disposaient d'aucun revenu.
- 11 personnes présentaient des troubles de santé physique, 6 des troubles de santé psychiques, et 10 des troubles psychologiques.
- 8 personnes sont sorties du dispositif au cours de l'année, dont 3 vers un dispositif d'intermédiation locative.

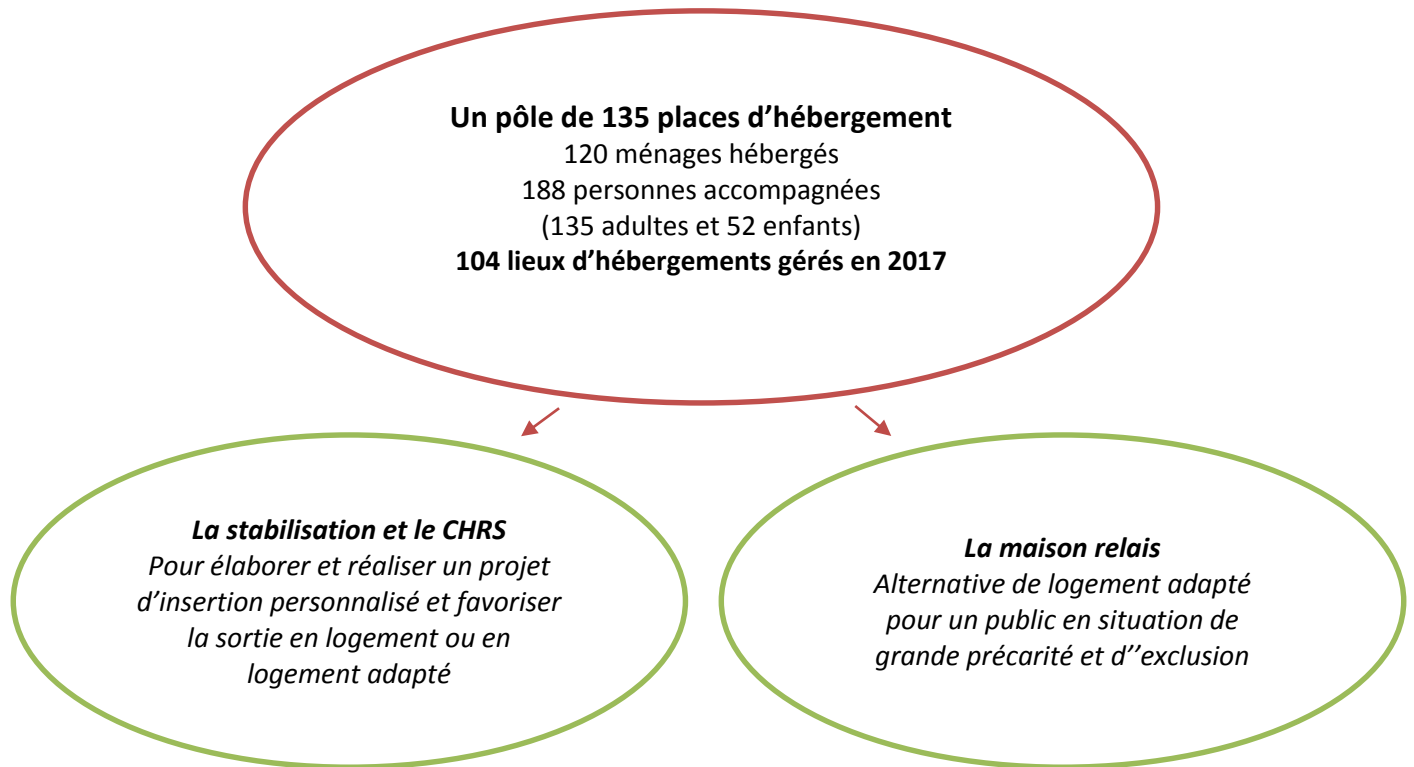
Pôle Hébergement et Insertion

Viviane NAAL, Cheffe de service

PHI

Une entité commune

Le pôle accueille et accompagne des publics en situation de précarité afin qu'ils accèdent progressivement à une meilleure autonomie. **C'est un lieu de passage vers des logements de droit commun ou des dispositifs de logement adapté.** L'objectif est de personnaliser les modes d'accompagnements au plus près des besoins des personnes accueillies.



- **Un dispositif de Stabilisation de 55 places**

- 16 places au Ried pour des hommes isolés
- 36 places pour les ménages (couples avec ou sans enfants et familles monoparentales)
- 3 places dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SPIP

- **Un CHRS de 50 places**

- 50 places pour les ménages (couples avec ou sous enfants, familles monoparentales et personnes isolées)

- **Une Maison relais de 30 places**

- 26 places au 6 rue Antoine de St Exupéry pour hommes ou femmes isolées
- 4 places au 1 rue Jean Mermoz pour femmes isolées

Le parcours de l'utilisateur

Héberger ne peut signifier seulement « mettre à l'abri ». L'accompagnement social est indispensable pour aider les personnes à se stabiliser et, à se projeter dans l'avenir. Ainsi, l'articulation, entre la fonction d'hébergement et celle de l'accompagnement social, détermine la nature et les modalités d'intervention des équipes de professionnels autour de trois phases : la phase d'accueil, la phase d'accompagnement social global individualisé et la phase de sortie du dispositif. Toute la démarche d'accompagnement des personnes, au-delà de la spécificité des dispositifs internes, est structurée autour de ces trois phases. Leur durée va dépendre, à la fois des dispositions réglementaires, mais aussi de la capacité de ces mêmes personnes à dépasser progressivement leurs difficultés entre la fonction d'hébergement et celle de l'accompagnement social, détermine la nature et les modalités d'intervention des équipes de professionnels autour de trois phases de travail.

L'équipe, des changements...

Accueil de trois nouvelles personnes :

- Anaïs BAUZIN et Marie KERLOCH en maison relais.
- Guillaume KELLER RUSCHER en CDD d'octobre 2017 à mai 2018 pour effectuer le remplacement d'Olivier KUHN absent pour cause de formation 2 jours/semaine et pour gérer la sortie du Ried.

Et l'accueil de Charlotte IMBERT, stagiaire monitrice éducatrice du 13 mars au 1^{er} juin.

Les faits marquants

- Une année 2017 un peu mouvementée par des événements pénibles dans les locaux du 48 route de Schirmeck : l'incendie du véhicule de service, suivi peu après d'un cambriolage des bureaux.
- Fin du partenariat intra-muros et d'un mode d'hébergement avec ADOMA et remplacement en 2 années de 41 chambres (22 pour le CHRS, 3 pour le SPIP, 16 au Ried par des logements éclatés, principalement des T1. Un travail de coopération considérable s'est mis en place avec des bailleurs sociaux (principalement avec CUS HABITAT, des bailleurs privés et 2 agences immobilières (AS GESTION et FONCIA). Ceci explique la baisse du nombre de personnes hébergées en 2017, par rapport aux années précédentes.
- Reprise de la convention avec le SPIP pour 3 places pour l'hébergement transitoire des Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ pour une durée maximale de 6 mois.
- Un partenariat consolidé et renforcé à la maison relais avec les acteurs de la santé au Neuhof et avec l'association de lutte contre la toxicomanie.
- Elaboration du projet du pôle et des fiches de postes.
- Mise en œuvre du logiciel du SI SIAO.

Une évolution marquante pour l'accès à la culture et à l'animation

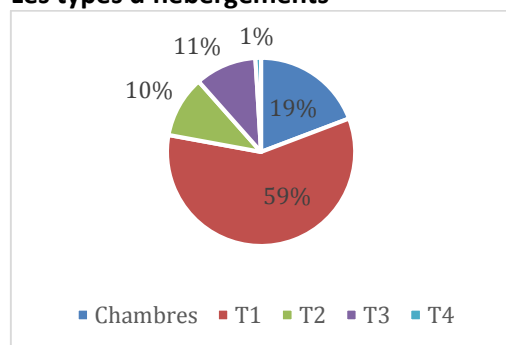
L'objectif de l'animation est de permettre aux personnes de rompre avec leur isolement et de favoriser les liens.

Un éventail d'activités régulières et ponctuelles appréciés par tous ont vu le jour en 2017 dans les 3 services : tournoi de pétanque inter-maison relais, vente de Noël, séances de cinéma, visites au Vaisseau (sortie culturelle la plus sollicitée pour les familles), ronde des livres, piscine, barbecue, sortie vélo, sortie Carnaval, sortie bowling, visites de musées, ateliers cuisine, café raconte, concerts, etc... A noter également, une « séance collective de cinéma « PADDINGTON 2 » à destination des familles durant les vacances de Noël qui a réuni 28 personnes.

Le public que nous accompagnons en Stabilisation et au CHRS peut avoir une activité professionnelle (personnes seules) et/ ou être soumis aux horaires de l'accueil scolaire (familles), ce qui réduit considérablement les sorties culturelles en journée pour ces 2 services.

Le Pôle en chiffres

Les types d'hébergements



Types de logements	STAB	CHRS	MR
Chambres	16		4
T1	19	16	26
T2	4	7	
T3	5	6	
T4	1		
Total	45	29	30

- Dès septembre, fin des nouvelles admissions au Ried et restitution progressive des chambres ADOMA après chaque sortie.
- 10 nouveaux logements trouvés en 2017 dont 9 dans le privé pour le transfert des places du Ried.
- Le 1^{er} juin 2018, fin définitive de la gestion du Ried.

→ La stabilisation et le CHRS

STABILISATION 52 ménages 57 adultes et 27 enfants
CHRS 37 ménages 48 adultes et 25 enfants

TYPLOGIE DU PUBLIC

	STAB	CHRS
Femmes seules	5	6
Hommes seuls	32	13
Familles monoparentales	10	6
Mère / fille adulte	1	
Couples avec enfants	2	9
Couple sans enfants	2	3
Total des ménages	52	37

Nuitées et taux d'occupation

Service	Total des nuitées	Taux d'occupation
Stabilisation	18 905	94%
CHRS	16 368	90%

La baisse du taux d'occupation résulte :

- En stabilisation, de la sortie du Ried (en septembre, nous avons arrêté les nouvelles admissions)
- En CHRS, des orientations de familles moins nombreuses que nous devons loger dans des appartements dont l'occupation optimale en terme de places est plus importante que l'occupation réelle. Pour remédier à cela, nous avons loué quelques appartements supplémentaires début 2018 pour atteindre notre taux d'occupation maximal.

Répartition par Age

Age	Stabilisation		CHRS	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
18-25 ans	8	14%	8	17%
26-35 ans	13	23%	14	29%
36-45 ans	10	18%	11	23%
46-55 ans	15	26%	12	25%
56-60 ans	7	12%	3	6%
plus de 60 ans	4	7%		0%

- 13 % du public de la stabilisation et du CHRS sont des jeunes de moins de 25 ans.
- 48 % ont plus de 46 ans.
- 2 femmes en maison relais sont âgés respectivement de 74 et 79 ans

Types de nationalité des adultes

Nationalité	Stabilisation		CHRS	
Française	21	37%	17	35%
UE	4	7%	9	19%
Hors UE	32	56%	22	46%

Plus de la moitié des personnes hébergées en stabilisation et en CHRS viennent hors Union Européenne. Il faut toutefois signaler que la mobilité de ces personnes peut être moins importante que pour des personnes de nationalité française. Cela est dû à l'attente générée par les titres de séjours et le non accès à certains droits sans emploi fixe et bien rémunérés notamment l'accès au logement. Nous devons nous adapter à cette évolution de publics aux situations administratives parfois complexes.

Les enfants

Age	Stabilisation		CHRS	
moins de 3 ans	1	4%	6	24%
de 3 à 5 ans	6	22%	7	28%
de 6 à 10 ans	6	22%	5	20%
de 11 à 17 ans	11	41%	4	16%
plus de 18 ans	3	11%	3	12%
Total	27		25	

Les familles hébergées ont des enfants de tous âges, signalons toutefois huit naissances dans l'année.

Situation d'hébergement des ménages avant l'entrée

Lieu de vie à l'entrée	Stabilisation		CHRS		MR	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Vivant chez des tiers	17	33%	21	46%	2	7%
Sortants d'hébergement généralistes	23	44%	9	35%	24	80%
Vivant dans la rue (ou habitat précaire)	6	11%	6	16%	2	7%
Sortants d'hébergement spécialisés	2	4%			1	3%
Sortants de prison	2	4%			1	3%
Vivant en logement	2	4%	1	3%	0	
Total des ménages	52		37		30	

Avant l'admission des personnes, nous prenons en compte les données inscrites sur le dossier SIAO pour tenter de déterminer la proportion des situations précédant l'entrée. Cependant, ces données ne sont pas toujours exactes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les dossiers SIAO ne sont pas toujours actualisés. De plus, les personnes ne disent pas toujours où elles résident avant

l'hébergement et inscrivent leurs dires dans une stratégie pour obtenir un hébergement. Ensuite, bien souvent elles alternent les solutions, sachant que le 115 par exemple ne donne pas de solution de longue durée. Les tiers font alors office de recours en deuxième option, la rue étant le dernier recours. Il y a toutefois une exception, plusieurs personnes (plus d'une dizaine) ont été précédemment hébergées par le service d'urgence posée « Hébergement Diagnostic Réseau » de l'association Horizon Amitié.

Nature des ressources des ménages

Types de ressources par ménages	STAB		CHRS	
RSA + prestations	12	23%	9	24%
RSA	11	21%	12	33%
Intérim	6	11%	2	5%
ASSEDIC	6	11%	1	3%
CDD / CDI	4	8%	6	16%
Emploi aidé	3	6%	3	8%
Formation	2	4%		
AAH	2	4%	3	8%
ATA	1	2%		
Sans ressources	5	10%	1	3%
Total des ménages	52		37	

Les revenus des personnes sont très dépendants des qualifications de la propension du marché de l'emploi à les intégrer.

Durée de séjour par ménages depuis le début d'hébergement

Nombres de mois	Stabilisation		CHRS	
Moins de 3 mois	5	10%	7	19%
de 3 à 6 mois	9	17%	2	5%
de 6 à 9 mois	4	8%	3	8%
de 9 à 12 mois	12	23%	3	8%
de 12 à 18 mois	8	15%	6	16%
de 18 à 24 mois	5	10%	11	30%
de 24 à 48 mois	8	15%	5	14%
plus de 48 mois	1	2%		
Total des ménages	52		37	

L'entrée n'est pas uniquement conditionnée par l'absence de ressources financières mais bien souvent à une problématique sociale souvent complexe, ce qui entraîne une augmentation des durées d'accompagnement. L'expérience nous montre qu'au terme de 18 mois d'accompagnement, les personnes accueillies sont prêtes à quitter les dispositifs et à vivre de manière autonome. Mais nous constatons toujours une grande difficulté à trouver des solutions de sorties adaptées aux personnes qui sont dites « prêtes à sortir ».

L'accès au logement social est posée comme une priorité, et les travailleurs sociaux mettent tout en œuvre pour atteindre cet objectif mais les durées d'attente s'allongent, malgré l'appui du contingent préfectoral, ce qui explique encore la durée de séjour.

Des pistes telles que la mise en place de baux glissants et d'accompagnement Accompagnement Vers et Dans le Logement permettrait de sécuriser les personnes dans leurs accès à un logement en prolongeant leurs accompagnements dans le logement et garantir un meilleur relais entre le statut d'hébergé et celui de locataire dans son logement.

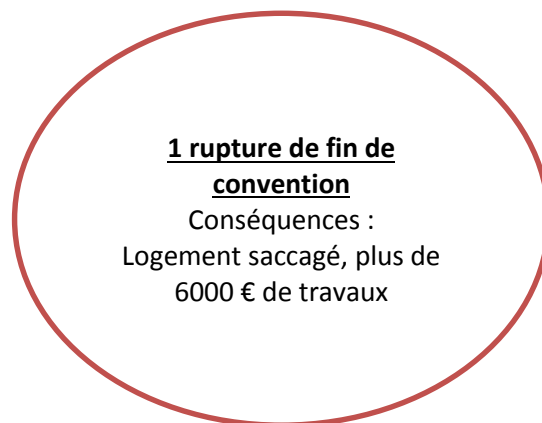
Les sorties des dispositifs

- 35 ménages, soit 63 personnes sorties.
- Plus de 69 % des ménages accèdent à un logement autonome

Types de sorties	Stabilisation		CHRS	
	Ménages	Total personnes	Ménages	Total personnes
Logement	8	19	8	18
Résidence sociale	6	6	1	1
Logement thérapeutique	1	2		
Fin de prise en charge	4	4		
Chez des tiers	1	1	2	8
Inconnu	2	2		
Maison d'arrêt	1	1		
Total	23	35	11	27

- Une forte proportion d'accès aux logements sociaux pour les familles.
- Une forte proportion d'accès dans les résidences sociales (La Strasbourgeoise Habitat, la Résidence Tomi Ungerer, Adoma) pour les personnes isolées

La Maison relais



- Fin 2016 et début 2017, 3 nouveaux logements au 6 rue St Exupéry pour l'obtention des 30 places.
- Un taux de 90 % du total des nuitées (9889 nuits), suite à la difficulté de trouver une orientation adaptée pour la 4e place à l'annexe.

Situation d'hébergement avant l'entrée

Structure d'hébergement	19
Hébergement de fortune	2
Urgence	3
GALA	2
Hébergement chez des tiers	2
Hospitalisation	1
Etablissement pénitentiaire	1
Total	30

Age	Hommes	Femmes	Total
De 45 à 50 ans	3	4	7
De 51 à 60 ans	12	4	16
De 61 à 70 ans	4	0	4
+ de 70 ans	1	2	3
Total	20	10	30

54 % du public a plus de 50 ans
3 personnes sont âgées respectivement
de 70, 74 et 79 ans.

Des ressources toujours très précaires

RSA	11	37%
AAH	7	23%
Pension d'invalidité	4	14%
Retraite	5	13%
Indemnités de chômage	2	7%
ASPA	0	3%
CDD + indemnités de chômage	1	3%
TOTAL	30	

La durée de l'hébergement depuis l'entrée

1 à 6 mois	3	10%
6 à 12 mois	2	6%
12 à 24 mois	6	20%
+ de 24 mois	8	27%
+ de 48 mois	6	20%
+ de 72 mois	5	17%
Nombre total des résidents	30	

La fragilité des parcours nécessite un accompagnement sans limitation de durée pour éviter toutes nouvelles ruptures de parcours et une mise en échec dans le logement.

Complexité des problématiques de santé

11 résidents sont suivis

7 par le CMP Pinel, 4 par un praticien extérieur
Passage infirmier hebdomadaire pour 9 résidents
VAD par un infirmier du CMP Pinel pour 7 résidents (la fréquence varie d'un résident à un autre 1 à 2 / semaine ou tous les 15 jours)
Hôpital de jour 1 à 3/ semaine pour 3 résidents

21 résidents

Souffrent de pathologie somatique et bénéficient de soins rapprochés avec leur médecin traitant ou leur spécialiste
(Problèmes cardiaques, pulmonaires, hépatite C, diabète, problème de peau, cancer, problème respiratoire...)

16 résidents

Ont des problèmes de toxicomanie à l'alcool (12), aux drogues (6) aux médicaments (4), alimentaire (1) au jeu (1)

Les problématiques de santé sont en augmentation constante. Les partenariats mis en place sont plus que jamais sollicités. Les problèmes médicaux nécessitent l'accompagnement aux soins qui est devenue une pratique quasi quotidienne.

Nous amenons les résidents à se relier au réseau du quartier (CMP, médecins, cabinet infirmier) et aussi à ce que ce même réseau intervienne au sein de la maison relais. Il arrive hélas que des résidents entament des démarches de soins et les abandonnent en cours de parcours. Cela peut être le cas, lorsque financièrement ils ne peuvent pas en assumer la charge (frais dentaires par exemple) ou alors parce que le parcours de soins leur est trop compliqué.

Autres observations à souligner qui impliquent un accompagnement spécifique

12 résidents

Ont une problématique d'hygiène importante

7 résidents ont une aide-ménagère

5 résidents ont une mesure de protection juridique

tutelle (1), curatelle renforcée (3)
sauvegarde de justice (1)

Pôle Accueil et Intégration

Sébastien LARDON, Chef de service

PAI

Introduction

L'année 2017 a avant tout, été marquée par un drame humain, suite à l'incendie de plusieurs de nos logements. Les conséquences sont lourdes puisque trois personnes accueillies sont décédées. L'équipe a essayé de faire face, autant que possible, en renforçant l'accompagnement des familles sinistrées.

L'année a également connue de nombreux changements. Départ du chef de service, intérim assuré par l'équipe d'encadrement, arrivée d'un nouveau chef de service, renforcement de l'équipe par l'arrivée de nouveaux professionnels, réorganisation des missions de chacun et des modalités d'accompagnement. Un diagnostic interne regroupant différents acteurs a permis d'identifier les orientations à mener. Ces changements sont à nouveau venus interroger la capacité d'adaptation de l'équipe professionnelle mais mettent en évidence la volonté de professionnalisme de chaque travailleur social.

Dans un premier temps, il s'agissait de s'appuyer sur les points forts du service (connaissances de la population, lien de confiance avec les familles, expériences, etc.) et de repérer les points à améliorer. Notre souhait n'était pas de balayer tous les repères existants, mais d'en ajuster certains et d'en créer de nouveaux.

Deux orientations principales ont été retenues dans le cadre de l'amélioration de la qualité d'accompagnement des familles : les visites à domicile répondant aux besoins de « l'aller vers » et le développement d'actions collectives comme facteurs de développement de la cohésion sociale, de la mutualisation des compétences et œuvrant en parallèle de l'approche individuelle.

En 2017, il aura aussi été question de réaliser un bilan du travail mené, avec nos financeurs et partenaires. En effet, dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite, le service a pu mettre en avant ses points forts mais s'est aussi engagé sur des axes d'amélioration pour les années à venir. L'objectif à atteindre est notamment la réduction du temps de séjour des familles. Bien que l'insertion de ces familles passe obligatoirement par une évolution de leur situation administrative (ce que nous ne maîtrisons pas forcément), nous avons commencé à mener un travail de renforcement de nos modalités de travail. Aussi, il s'agit dans un premier temps de mieux identifier les familles prêtes à sortir, selon trois critères principaux en corrélation : situation administrative stable, situation financière permettant d'assurer le paiement de la participation au logement puis le futur loyer, et autonomie dans les démarches. Dans ce second temps, nous travaillons à renforcer nos liens opérationnels avec le dispositif d'ACD, principal dispositif d'accès au logement social pour nos familles.

Enfin, une grande part de nos actions a été consacrée aux logements. Comme le précisait le rapport d'activité de 2016, le parc de logements n'était « *pas encore satisfaisant tant par sa répartition géographique que par son coût et la vétusté de certains logements* ». Aussi, le travail engagé a consisté à rendre certains logements trop éloignés du service, trop vétustes ou trop énergivores. Ce travail a été mené en parallèle d'une recherche active de nouveaux logements pour les remplacer, proposer de nouvelles places au SIAO et tendre vers nos objectifs d'occupation. Nous avons également dû faire face à la perte de logements suite à la vente d'un immeuble. Ce travail de mutation de notre parc locatif n'est pas encore finalisé mais nous a demandé un investissement significatif.

Aussi, l'année 2017 marque les prémices de nouvelles orientations majeures mais qui nécessitent du temps dans leur développement. Notre volonté est par ailleurs, de mener ce travail en co-construction avec les familles et l'équipe professionnelle.

Le Pôle en chiffres

Le public accueilli

- 103 ménages accueillis, soit 421 personnes, pour 131758 nuitées.
- Soit un taux d'occupation de 95,25 %. Le taux d'occupation inférieur à 100% s'explique par la perte de logements suite à l'incendie et notre difficulté à capter plusieurs logements par la suite.
- 213 femmes pour 208 hommes.
- 4 naissances dans l'année, et 33 enfants de 0 à 3 ans. Nous pouvons constater que les enfants de 0 à 3 ans constituent une part importante de notre public. Notre accompagnement doit ainsi se développer en tenant compte des besoins spécifiques.

Mouvements du public

- **43 personnes accueillies** au cours de l'année, pour **49 sorties**. Ces chiffres concernent à la fois des familles qui sont entrées ou sorties du dispositif mais aussi des personnes seules (sorties d'enfants majeurs dans le cadre de leur émancipation, séparation, naissances, etc.)
- Destination à la sortie, sur 49 personnes

	Nb de personnes
Logement locatif social	7
Logement accompagné / structures pour personnes régularisées	27
Hébergement chez un tiers (famille)	5
Logement locatif privé	2
Inconnue	4
Incarcération	1
Décès	3

La proportion de personnes sorties du dispositif, via des structures pour personnes régularisées est conséquente. L'objectif pour 2018 est clairement de réduire cette part et de développer nos sorties vers le logement social ou privé. Pour cela, nous avons développé notre méthodologie de travail avec les dispositifs adéquats.

Le renforcement de l'accompagnement des familles et la réorganisation des modalités de travail

Notre souhait de renforcer la qualité de l'accompagnement des familles était liée au besoin de re-questionner les modalités de travail du service. A nouveau, il s'agissait de mettre en évidence nos points forts mais aussi d'identifier les points à améliorer. Pour cela, nous avons compté sur l'expérience des professionnels de terrain, l'apport des nouveaux professionnels, ainsi que sur le diagnostic de

l'association, des partenaires et financeurs. En parallèle, tout en recherchant une cohérence associative, nous nous sommes appuyés sur les points forts des autres services mais aussi sur une démarche de benchmarking. Voici les principaux changements opérés en 2017, selon trois axes majeurs.

Les familles hébergées

- Développement de « l'aller vers », notamment dans le cadre de l'augmentation de la fréquence des visites à domicile ;
- Développement d'actions collectives pour et avec les familles ;
- Participation à la création du premier CVS de l'association ;
- Attention plus soutenue aux modalités d'hébergement : fin de baux des logements non conformes à nos attentes, mutations internes pour une cohérence « composition familiale / typologie du logement », développement de l'équipe maintenance en transversalité avec les autres pôles.

L'équipe professionnelle

- Recrutement de nouveaux professionnels : de 4 travailleurs sociaux en juin 2017 (un professionnel en absence longue durée) à 6 en fin d'année ;
- Constitution de binômes de travail en cas d'absences de professionnels ;
- Création d'un poste d'accompagnateur juridique intervenant auprès de toutes les familles sur le volet administratif ;
- Travail sur la cohésion d'équipe avec notamment l'organisation d'une journée de cohésion et réflexion en fin d'année (participation à une activité type Escape Game).

Fonctionnement et organisation du service

- Mise à jour ou création des outils de la loi 2002-2 : contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, etc. ;
- Réalisation de fiches de procédure pour favoriser la cohérence d'une action commune et faciliter l'arrivée de nouveaux salariés. Exemples : Accueil d'une nouvelle famille, Etat des lieux d'entrée et de sortie, Uniformisation des dossiers famille, Permanence courrier, Kit logement, Punaises de lit, etc. ;
- Mise à disposition de véhicules de service pour les professionnels ;
- Mise en place de panneaux d'affichage thématiques à l'attention des familles : informations service, culture, etc. ;
- Mise en place de réunions thématiques : point situations familles, actions collectives, temps de réflexions ;

- Renforcement et développement des partenariats de par la signature d'une convention de travail avec la CPAM, le recours à Migrations Santé Alsace pour assurer la traduction lors d'entretiens spécifiques, la sollicitation de la Banque de l'Objet pour équiper les logements, etc.

Focus sur deux orientations stratégiques

Les différents points abordés précédemment mettent en évidence la nécessité de repenser l'action auprès des familles, dans une recherche de progression et de sens aussi bien pour les familles, que pour les professionnels. Cette démarche qualitative s'appuie notamment sur deux orientations majeures qui ont été actées en 2017 et sur lesquelles, nous souhaitons faire un focus.

Le développement des visites à domicile, « l'aller vers »

La volonté de développer les visites à domicile répond à plusieurs constats : certaines personnes d'une composition familiale ne se mobilisent peu ou pas lors des entretiens au service, l'équipe manque d'éléments pour évaluer la dynamique familiale, le service se doit d'assurer une mission de vigilance/prévention sur certaines situations fragiles, l'investissement dans le logement ne peut s'apprécier si le professionnel n'est pas présent ou encore le respect des conditions d'hébergement ne peut être évalué.

Cette volonté de « l'aller vers » de manière régulée et définie dans le temps, est venue questionner la pratique des professionnels. En effet, le logement renvoie à travailler avec et sur l'intimité des personnes.

Cependant, il s'agit pour le service de dépasser ces questionnements en proposant de nouvelles modalités d'accompagnement venant répondre aux besoins spécifiques de notre public. Certaines familles nous mobilisent beaucoup, d'autres peu. Certaines familles se rapprochent de la sortie du dispositif, d'autres viennent d'arriver.

Petit à petit et en lien avec le recrutement de nouveaux professionnels, synonyme de baisse du nombre de familles suivies par référent, il a été demandé à l'équipe d'être davantage présente dans les logements, auprès des familles. L'objectif d'une visite à minima toutes les trois semaines a été acté en 2018 (il est important de noter que les professionnels accompagnent également les familles sur le terrain dans différentes démarches : Préfecture, CAF, partenaires, bailleurs, etc.). Une formation doit venir compléter la démarche, dans le but d'outiller davantage les professionnels.

De l'accompagnement individuel à l'action collective

L'accompagnement individuel est un axe majeur de la prise en charge au sein du service. Cependant, il nous paraissait primordial de développer notre action vers le collectif.

La finalité de la mise en place d'actions collectives répond à plusieurs besoins : une volonté d'élargir notre éventail d'actions sur différentes thématiques, la nécessité d'adapter notre accompagnement aux besoins spécifiques du public ou encore la recherche de mutualisation et de développement des compétences des professionnels ou des familles.

Aussi, un premier travail a été mené pour identifier les besoins communs du public. Plusieurs thématiques ont été mis en avant telles que : le suivi et le soutien scolaire, l'accès à la formation, l'insertion professionnelle, la santé, l'accès à la culture ou au sport, ou encore le droit des femmes.

En équipe, nous avons cependant fait le choix de nous concentrer en priorité sur :

- L'accompagnement à la parentalité (prévention, information, orientation suivi renforcé, etc.) ;

- L'accompagnement dans et vers le logement (économie d'énergie, compréhension des factures, travail sur l'autonomie, recherche de logements, etc.)
- L'apprentissage du français

Ce travail est actuellement en cours. La finalité est commune pour toutes les thématiques :

- Identification des besoins spécifiques ;
- Recherche de partenariats (orientation ou travail en commun) ;
- Propositions d'actions à l'interne ;
- Evaluation.

Cette orientation étant nouvelle pour le service, l'équipe doit cependant trouver ses repères, une organisation et une dynamique de travail. Ces trois premières thématiques ont valeurs de test pour la suite à donner. Les premières actions spécifiques devraient voir le jour au 4^{ème} trimestre 2018.

Quelques actions significatives

Comme nous l'avons spécifié précédemment, notre démarche de mettre en place des actions collectives est actuellement en construction. Notre souhait est de trouver une cohérence dans la proposition d'actions, en lien avec l'accompagnement individuel et le besoin des familles mais dans un projet global. Cependant, des actions ponctuelles ont déjà eu lieu en 2017. En voici les plus significatives :

- Organisation d'une sortie cinéma réunissant 30 enfants (Aout)
- Organisation d'une sortie accrobranche réunissant 24 enfants (Aout)
- Action de distribution de fournitures scolaires à tous les enfants du service (Septembre)
- Participation aux Semaines de l'Egalité (Parcours Educatif et Interactif et visionnage du film « Loving », en lien avec la Ville de Strasbourg (Octobre)
- Participation à l'action RAID Nature avec le Centre de Loisirs de la jeunesse de la Police Nationale, 3 jours et 50 épreuves réunissant plusieurs associations (Octobre)
- Participation à des sorties théâtre au Maillon, via l'association Tôt ou t'Art (avec visites des lieux, rencontres et échanges avec les artistes, en lien avec l'Association Tôt ou t'Art (Octobre et novembre)
- Participation aux Mots du CLIC, outil pédagogique au service de la critique d'image, en lien avec STIMULTANIA dans le cadre du perfectionnement en langue française (Octobre, novembre, décembre)
- Organisation d'activités de Noël : Cirque, Escalade, Laser Game, Parc pour enfants (Décembre)

Pour 2018, d'autres actions ont déjà été concrétisées comme l'organisation d'une action « Théâtre-Forum ». Ces actions ont également pour but de sortir les personnes de leur contexte familial, de les aider à aller vers les autres malgré les différences culturelles qui peuvent parfois être des freins et de travailler sur la dynamique de groupe. C'est aussi l'occasion pour les professionnels, d'assurer un volet préventif en repérant des personnes qui pourraient être en difficultés ou d'utiliser l'action pour créer une relation de confiance avec d'autres. Les individus amènent au groupe, le groupe amène aux individus.

L'accent mis sur le volet « Insertion par la culture »

Nous avons choisi de mettre l'accent sur le volet culture parce qu'il fait pleinement parti de l'accompagnement social et que cette année 2017 aura permis de mettre en place différents projets dont l'impact dans l'accompagnement est considérable.

En effet, lors d'une sortie culturelle, un lien différent se crée ou se renforce entre le travailleur social et la personne accompagnée. Chacun redevient un citoyen face à une œuvre. La personne accompagnée est valorisée de par cet accès. On sort de la représentation élitiste de la culture. Par exemple, certaines personnes ont pu voir un film pour la première fois au cinéma. La sortie culturelle permet également de lutter contre l'isolement et l'exclusion. Elle permet aux personnes de différentes communautés ou origines de se rencontrer et d'échanger.

La culture est une richesse pour le partage mais sert aussi de levier dans le travail social. En effet, dans notre service nous accueillons un public spécifique puisqu'exclusivement d'origine étrangère. Dans notre accompagnement, la culture devient un réel moyen d'intégration dans la société. Elle permet une approche de la culture française et européenne par le biais des présentations mais aussi des institutions elles-mêmes. Par exemple, les familles ont pu découvrir qu'un théâtre national français fonctionne grâce à des subventions de l'Etat, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres pays.

La culture permet aussi de sortir de la relation duale avec la personne accompagnée. Le travailleur social peut observer la personne dans un cadre différent, moins institutionnel et au sein d'un collectif. Lors des actions culturelles de 2017, l'équipe éducative a ainsi détecté plusieurs problématiques. Par exemple, lors de la sortie « accrobranche » nous avons relevé plusieurs conversations entre jeunes comprenant des propos racistes et homophobes. Les propos ont bien sûr été repris sur le moment mais nous avons convenu en équipe, qu'un travail sur l'acceptation de l'autre et de ses différences était à mener. Depuis, nous avons travaillé avec l'association « en filigrane » pour faire du théâtre forum avec les jeunes de 15 à 25 ans sur ces questions. Nous avons fait deux premières séances en 2018. Sans notre travail sur le collectif, nous n'aurions sans doute pas pris la mesure de ces problématiques.

Par ailleurs, la culture est aussi un outil pour l'insertion de la personne accompagnée. En 2017, nous avons mené un travail en partenariat avec « Stimultania » (salle d'exposition de photographie) pour une action sur la langue française. Dans cette action, la photographie est utilisée comme support à la conversation en français. Nous avons fait deux sessions de plusieurs séances. Une première sur le thème du travail (quel métier, quel milieu, quel vêtement, quels outils, etc.) et une seconde sur la vie quotidienne (le corps, le droit des femmes, l'actualité, la relation parent-enfant, etc.). Le vecteur culturel permet de partager un sujet pour la pratique du français. Lors de ces ateliers, le jeu « les mots du clic » était utilisé. C'est un support pour parler de la photographie dans les détails plus techniques.

D'une manière générale, la culture est intrinsèque à notre travail d'accompagnement. Nous avons aujourd'hui la volonté d'associer davantage les personnes accompagnées à l'élaboration des projets. La co-construction permet à la personne de s'investir, de développer son autonomie et de prendre des responsabilités. Nous souhaitons développer les compétences de chacun dans l'élaboration des prochaines actions. Chaque personne pourra s'affirmer, partager ses souhaits et construire un avis. En lien, nous comptons réaliser un bilan des actions déjà menées. Nous réfléchissons également à donner une continuité aux actions en travaillant avec les familles sur différents supports (photographie, brochures, fanzine, etc.). Ce serait selon nous, à nouveau dans l'optique de travailler sur la cohérence de nos actions et de mener un travail co-construit.

CONCLUSION

Cette année aura été particulièrement riche en questionnements, réflexions et changements. Elle pose les jalons nécessaires de notre recherche continue d'amélioration de la qualité. L'équipe professionnelle a parfois été bousculée dans son positionnement et dans la charge de travail mais a toujours trouvé les ressources nécessaires pour avancer et mettre au centre de l'action, les familles hébergées. Il est aussi important de préciser que l'Association s'est donnée les moyens du changement, que ce soit en renforçant l'équipe professionnelle ou en œuvrant sur un nouveau cadre de travail (véhicules de service, téléphones portables ou encore nouveaux locaux à venir).

L'année 2018 a déjà commencé dans une optique de consolidation des pratiques et une poursuite du travail engagé. Les visites à domicile sont plus fréquentes, les actions collectives souhaitées se concrétisent et les derniers professionnels venant renforcer l'équipe arrivent. Les formations individuelles ou collectives engagées doivent permettre aux professionnels de développer leurs compétences. Plusieurs autres actions ont été concrétisées telles que la mise en place du Projet Personnalisé, l'adaptation des horaires de travail pour assurer des soirées nous permettant de nous adapter aux contraintes horaires de certaines personnes, la création et validation de la fiche de poste des travailleurs sociaux, la mise en place d'un PASS professionnel pour l'ensemble des logements, etc. D'autres devraient se finaliser prochainement comme la traduction de certains documents du service, un travail sur les économies d'énergie, la réorganisation de notre offre alimentaire en lien avec la Banque Alimentaire, etc. De plus, il sera important de continuer à œuvrer pour le renforcement de notre travail de maintenance dans les logements.

Cependant, dans cette volonté de répondre au mieux aux besoins des personnes, il est impératif de consolider voire de développer des temps de réflexion, qu'ils soient interservices ou associatifs. Il s'agit pour nous de ne pas être sans cesse dans le quotidien, dans l'urgence mais de réussir à prendre de la hauteur et de continuer à trouver du sens à notre action. Cette volonté est louable, encore faut-il réussir à l'appliquer.

Enfin, concernant les familles, nous pensons qu'il est primordial de développer notre volonté de les associer davantage à la réflexion et à la construction des actions. Il s'agit de « faire avec », pas seulement de « faire pour ». Les familles sont et doivent rester au cœur de nos missions. En ce sens, nous réaffirmons notre place d'acteur favorisant l'inclusion sociale de ces familles et ne pouvons que partager notre inquiétude face aux évolutions législatives spécifiques à ce public. En ce sens et forts de convictions humaines et sociales, nous restons vigilants.

Rapport financier

Dominique LEBLANC, Trésorier

**Exercice
2017**

Table des matières

Le compte de résultat

1. Evolution générale 2015 – 2017
2. Les charges
3. Les produits
4. Le résultat

Le bilan

1. L'actif : les emplois
2. Le passif : les ressources
3. Indicateurs clefs du bilan

Proposition d'affectation du Résultat

Bilan 2017 de l'Association

Comptes de résultats financiers 2017

LE COMPTE DE RESULTAT

1. Evolution générale 2015– 2017

- Evolution des charges et produits

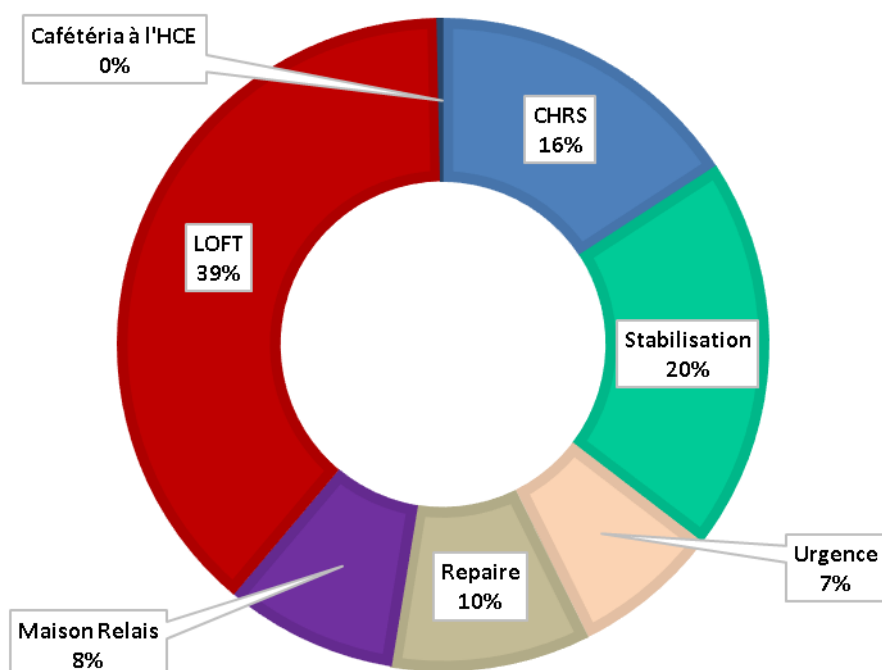
	Charges	Evolution	Produits	Evolution	Résultat Comptable	Reprises Financeurs	Résultat
2015	4 256 749 €	-4%	4 132 440 €	-8%	-579 721 €	455 411 €	-124 309 €
2016	4 087 047 €	-4%	4 056 235 €	-2%	-71 502 €	40 689 €	-30 813 €
2017	4 121 286 €	1%	4 153 240 €	2%	-2 120 €	34 074 €	31 954 €

- Evolution et répartition des charges par dispositifs

	2016	2017	Evolution
Siège	1 510 €	- €	
CHRS	701 315 €	651 148 €	-8%
Stabilisation	833 058 €	806 424 €	-3%
Urgence	306 838 €	300 326 €	-2%
Repaire	402 789 €	408 792 €	1%
Maison Relais	340 959 €	352 208 €	3%
LOFT	1 500 579 €	1 589 653 €	6%
Cafétéria à l'HCE		12 736 €	
TOTAL	4 087 047 €	4 121 286 €	1%

A noter : L'évolution des charges est globalement stable. Toutefois, le remplacement des veilleurs de nuit par des agents de la société ACTOR SECURITE permet une économie durable sur les dispositifs de Stabilisation, d'Urgence et de Repaire situés à l'Hôtel du Château d'Eau.

- Répartition des charges par dispositifs

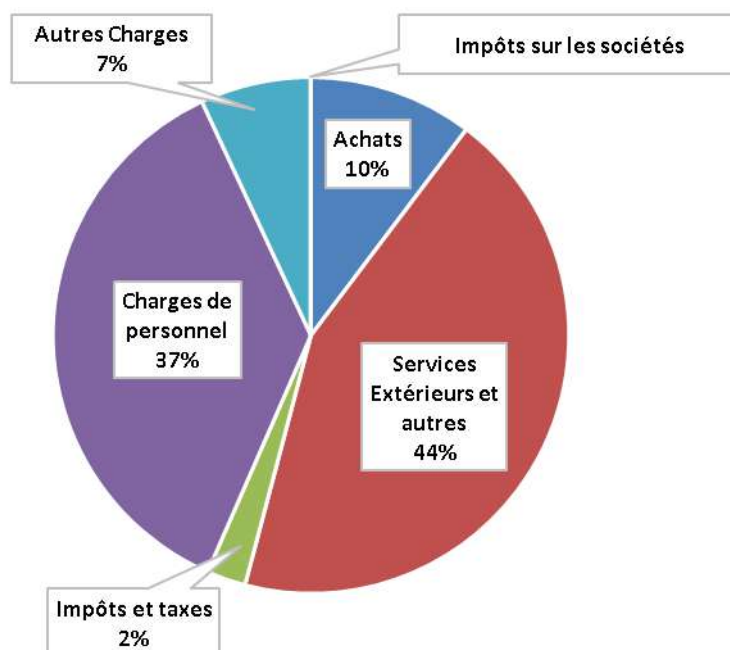


2. Les charges

- Evolution des charges par compte

	2015	2016	2017	Evol.
Achats	685 879 €	372 114 €	424 307 €	12%
Services Extérieurs et autres	1 567 467 €	1 534 217 €	1 806 119 €	15%
Impôts et taxes	158 127 €	163 865 €	100 823 €	-63%
Charges de Personnel	1 783 466 €	1 760 323 €	1 503 525 €	-17%
Autres Charges	53 452 €	256 459 €	286 330 €	10%
Charges exceptionnelles	7 924 €	52 €	0 €	
Fonds dédiés			0 €	
Impots sur les sociétés	434 €	17 €	183 €	91%
TOTAL	4 256 749 €	4 087 047 €	4 121 286 €	1%

- Répartition par type de charges



- Éléments significatifs

La répartition par type de charge évolue légèrement par rapport à 2017.

- **Achats non stockés de fournitures : variation de + 52 K€**
L'essentiel de cette hausse s'explique principalement par l'ameublement de nouveaux logements en remplacement des chambres Adoma pour la stabilisation.
- **Services extérieurs : variation de +54 K€,**
Cette augmentation est due pour la plus grande part à la remise en état des logements nouvellement pris et rendus, et d'autre part à la désinsectisation.
- **Autres services extérieurs : variation de +217 k€,**
Cette augmentation est due :
 - de façon exceptionnelle aux honoraires, d'une part liés à la présence quasiment toute l'année du directeur de transition, et d'autre part à ceux d'avocats pour différents litiges
 - de façon pérenne aux dépenses de prestations d'ACTOR, essentiellement à l'Hôtel du Château d'Eau en remplacement des veilleurs de nuit.
 Cette augmentation s'accompagne donc naturellement d'une baisse des charges de personnel.

- Evolution des ETP salariés (au 31 décembre)

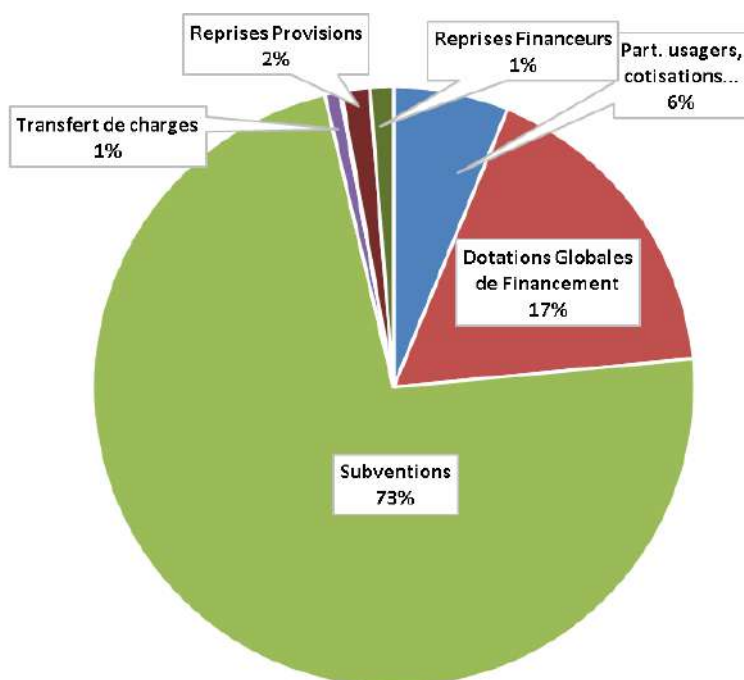
	2016	2017
Cadres	5.00	4.00
Administratifs	3.50	3.53
Travailleurs sociaux, Accueillants, Veilleurs, et Animateurs	27.20	24.74
Agents de maintenance et de nettoyage	2.90	3.86
TOTAL	38.60	36.13

3. Les produits

- Evolution des produits par compte

	2015	2016	2017	Evol.
Part. usagers, cotisations...	181 609 €	214 342 €	257 099 €	17%
Dotations Globales de Financement	688 678 €	718 678 €	718 678 €	
Subventions	2 736 844 €	2 976 166 €	3 024 339 €	2%
Reprises Financeurs	68 160 €	40 689 €	34 074 €	-19%
Autres Produits	582 €	677 €	759 €	11%
Produits Financiers	11 514 €	258 €	2 164 €	88%
Produits Exceptionnels	194 €		0 €	
Reprises Provisions	33 859 €	62 496 €	63 715 €	2%
Reprises fonds dédiés	387 252 €		0 €	
Transfert de charges	23 748 €	42 929 €	52 412 €	18%
TOTAL	4 132 440 €	4 056 235 €	4 153 240 €	2%

- Répartition par type de produits



Eléments significatifs

- **Participation des usagers en hausse** : variation de **+43 K€**
 - Cette hausse est principalement constituée par une année complète d'encaissement des personnes hébergées dans le dispositif CHRS URGENCE (Repaire) qui paient une participation depuis novembre 2016, mais aussi par un nombre plus important de famille avec ressource dans l'ensemble des dispositifs.
- **Subventions** : Financements publics : subventions et DGF

	2016	2017	Evolution
Subventions DDD	1 912 410 €	1 959 220 €	2%
Subventions Conseil Départemental	266 889 €	240 000 €	-11%
Subventions Eurométropole Strasbourg	627 500 €	654 422 €	4%
CAF ALT	184 348 €	195 729 €	6%
SPIP et autres	25 708 €	9 042 €	-184%
TOTAL	3 016 855 €	3 058 413 €	1%
<i>Banque Alimentaire</i>	261 433 €	269 828 €	3%

- **Subventions conventionnelles globalement en hausse** : qui s'explique en partie par le financement de la Cafèt en 2017, et qui n'avait pas lieu en 2016 ; par la variation du financement de l'ALT en fonction de notre parc de logement ; et aussi par la variation de la valorisation de la Banque Alimentaire.

- **Participation de l'ETAT – DDD**

Année	DGF	Subventions	Reprises excédents
2016	718 678 €	1 871 721 €	40 689 €
2017	718 678 €	1 925 146 €	34 074 €

- **Reprises de provisions stables par rapport à 2016**
- **Transferts de charges** : variation de **+10 K€** due aux remboursement d'assurance suite à des sinistres.

4. Le résultat

- **Résultat par dispositifs**

	Résultat 2016	Résultat comptable 2017	Reprises financeurs	Résultat 2017	Evolution
Siège	3 022 €				
CHRS 50 places	- 37 356 €	934 €		934 €	103%
Stabilisation 70 places	- 18 611 €	1 621 €		1 621 €	109%
Urgence 20 places	- 10 391 €	486 €		486 €	105%
Repaire 20 places	- 15 285 €	- 1 053 €		- 1 053 €	93%
Maison Relais 30 places	- 8 420 €	- 2 938 €		- 2 938 €	65%
LOFT 380 places	56 228 €	- 1 170 €	34 074 €	32 904 €	-41%
Cafétéria à l'HCE 12 places					
TOTAL	-30 813 €	-2 120 €	34 074 €	31 954 €	196%

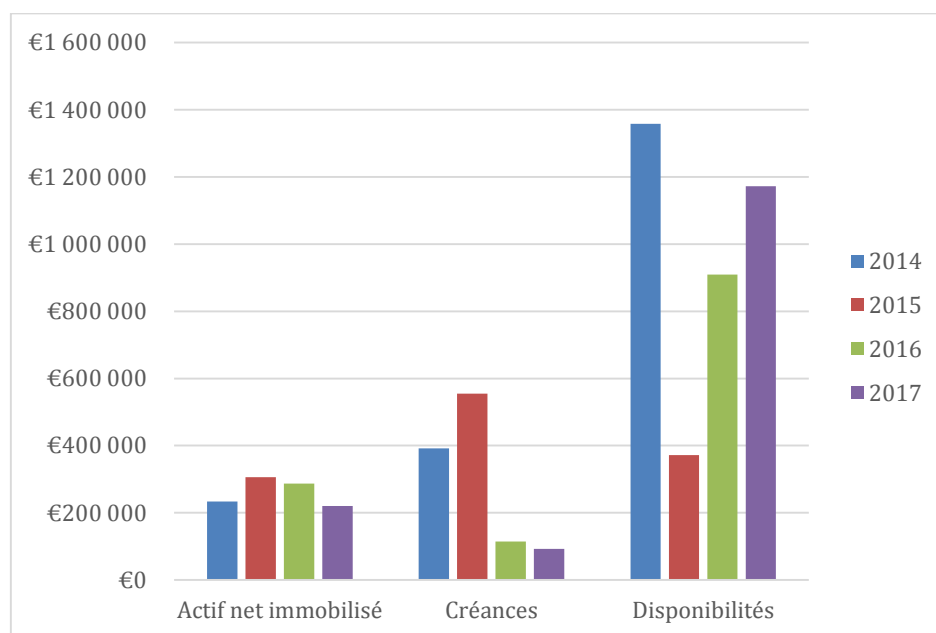
Commentaires :

Le résultat est en hausse quoique toujours négatif, mais proche de 0 : **-2 K€**. Le résultat, reprises financeurs incluses, est de 31 954 €. Les résultats par dispositifs tendent à l'équilibre.

LE BILAN

1. L'actif : les emplois

	2014	2015	2016	2017
Actif net immobilisé	233 355 €	305 823 €	286 623 €	219 780 €
Créances	392 193 €	554 330 €	114 284 €	92 667 €
Disponibilités	1 358 531 €	371 399 €	909 066 €	1 172 630 €
TOTAL	1 984 079 €	1 231 552 €	1 309 973 €	1 485 077 €

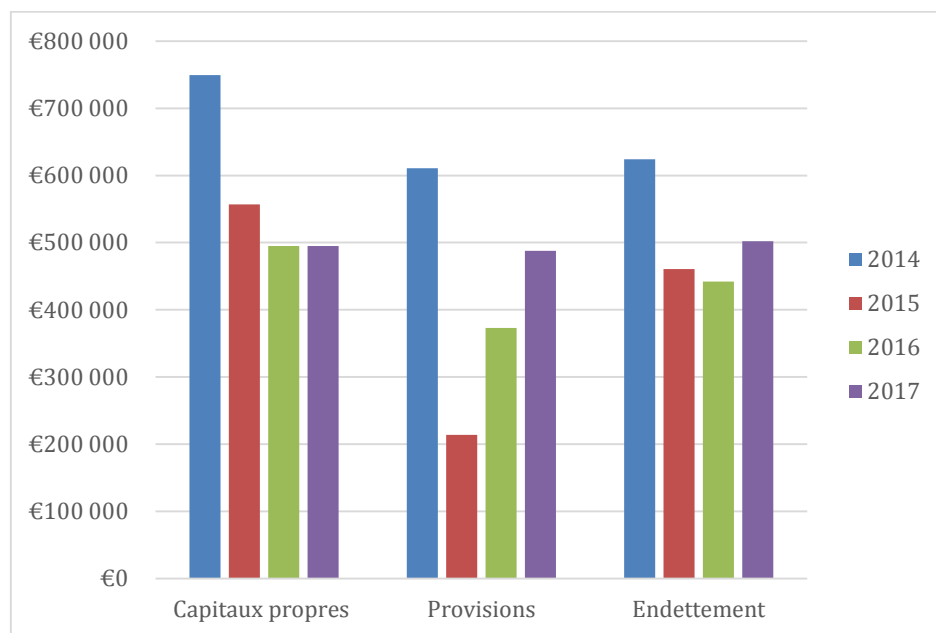


Eléments significatifs

- **Actif net : variation de - 67 K€**
 - Le montant brut des immobilisations corporelles baisse de 96 K€ pour s'établir à 252 K€, le montant net baisse de 79 K€ du fait des amortissements.
 - Le montant des immobilisations financières augmente de +17 K€.
- **Créances : variation de -21 K€** : l'essentiel des subventions ayant été versées en totalité sur l'exercice.
- **Disponibilités : variation de + 264 K€** : certaines subventions ont été versées en fin d'exercice.

2. Le passif : les ressources

	2014	2015	2016	2017
Capitaux propres	749 321 €	556 852 €	495 190 €	495 192 €
Provisions	610 811 €	213 803 €	372 798 €	487 922 €
Endettement	623 947 €	460 897 €	441 985 €	501 963 €
Total	1 984 079 €	1 231 552 €	1 309 973 €	1 485 077 €



• Eléments significatifs

- **Capitaux propres** pour un montant total de **495 K€** soit stable par rapport à 2016, décomposé comme suit :
 - Fonds associatif : 129 K€
 - Réserves : 165 K€ (variation de +32 K€) dont
 - 31 K€ d'excédents affectés à l'investissement CHRS
 - 80 K€ de réserve de compensation CHRS, soit + 32 K€ par rapport à 2016
 - 54 K€ d'autres réserves
 - Report à nouveau : 203 K€ contre 304 K€ fin 2016
 - Résultat de l'exercice : -2 K€ (contre -72 K€ en 2016) et résultat financeurs de +32 K€ après reprises d'excédents sur les exercices antérieurs.
- **Provisions** : variation de **+ 115 K €**
 - Provisions pour retraite et autres à 488 K€.
- **Dettes** : variation de **+63 K€** pour un montant total de **502 K€** décomposé comme suit :
 - Cautions des usagers : 18 K€
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 221 K€ en hausse de 76 K€.

- Dettes sociales et autres organismes sociaux : 250 K€ en baisse de 28 K€.

3. Indicateurs clefs du bilan

	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement	1 126 777 €	464 832 €	581 365 €	763 334 €
Besoin en Fonds de Roulement	-231 754 €	93 433 €	-327 701 €	-409 296 €
Trésorerie nette	1 358 531 €	371 399 €	909 066 €	1 172 630 €

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d’approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu’ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat comptable déficitaire de 2 119 €.

Nous vous proposons d’affecter ce résultat en report à nouveau.

BILAN DE L'ASSOCIATION

ACTIF	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016 Net	ECART 2017 / 2016	
	Brut	Amortisseme nts	Net		Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
- Frais d'établissement						
- Autres immo.incorporelles	12 324	12 324		304	-304	-100
- Immo. incorporelles en cours						
Immobilisation corporelles						
- Terrains						
- Constructions						
- Installations techniques						
- Autres immobilisations corporelles	252 210	169 072	83 139	161 943	-78 805	-49
- Immo. corporelles en cours						
Immobilisation financières						
- Particip. et créances rattachées						
- Autres titres immobilisés	80		80	80		
- Prêts	62 275		62 275	56 688	5 587	10
- Autres immos financières	74 287		74 287	67 608	6 678	10
TOTAL I	401 176	181 396	219 780	286 623	-66 844	-23
Comptes de liaison						
- Comptes de liaison						
TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT						
Stock et en-cours						
- Matières premières et fournitures						
- Autres approvisionnements						
- En-cours de production						
- Produits intermédiaires et finis						
- Marchandises						
Avances et acomptes versés sur cde						
- Avances et acomptes versés sur cde	1 500		1 500	1 500		
Créances						
- Créances redevables et cpt. rattachés	3 682		3 682	2 159	1 523	71
- Autres Créances	42 988		42 988	108 223	-65 235	-60
Valeurs mobilières de placement						
- Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités						
- Disponibilités	1 172 630		1 172 630	909 066	263 563	29
Charges constatées d'avance						
- Charges constatées d'avance	44 497		44 497	2 402	42 095	1 753
TOTAL III	1 265 297		1 265 297	1 023 350	241 947	24
- Ch. à répartir s/plus. ex. (IV)						
- Primes remb. des obligations (V)						
- Ecart conv. actif (VI)						
TOTAL GENERAL	1 666 473	181 396	1 485 077	1 309 973	175 104	13

PASSIF	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	ECART 2017 / 2016	
			Euros	%
FOND PROPRES				
Fonds associat. ss droit de reprise				
- Fonds associat. ss droit de reprise	129 328	129 328		
Fonds associat. av. droit de reprise				
- Fonds associat. av. droit de reprise				
- Dons et legs				
- Subventions d'investissement				
Réserves				
- Excédents affectés à l'investissement	31 000	31 000		
- Reserve de compensation	80 148	48 177	31 972	66
- Excédents affectés au BFR				
- Autre réserves	53 717	53 717		
Report à nouveau				
- Report à nouveau	308 976	262 657	46 319	18
- Dépenses refusées autorité tarification	-70 778		-70 778	
- Résultat sous contrôle tiers financeurs	-47 043	31 972	-79 015	-247
- Dépenses non opposables tiers financeurs	11 963	9 842	2 121	22
Résultat de l'exercice(exc. ou déf.)				
- Résultat de l'exercice(exc. ou déf.)	-2 119	-71 502	69 383	-97
Subvention d'investissement (non renouv.)				
- Subvention d'investissement (non renouv.)				
Provisions réglementées				
- Couverture en BFR				
- Amort. dérogatoires et prov. pour renouvellement				
- Réserve de plus value nettes d'actif				
- Immobilisations grévées de droits				
TOTAL I	495 192	495 190	2	0
Comptes de liaison				
- Comptes de liaison				
TOTAL II				
Provision pour risques et charges				
- Provision pour risques	487 922	372 798	115 124	31
- Provision pour charges				
- Fonds dédiés				
TOTAL III	487 922	372 798	115 124	31
DETTES				
- Emprunts et dettes auprès des étb. cr.				
- Emprunts et dettes financières divers	18 421	15 372	3 049	20
- Avances et acomp. reçus sur cmd en crs.				
- Redevables créditeurs				
- Dettes fournisseurs et comptes rat.	221 493	145 294	76 199	52
- Dettes sociales et fiscales	250 110	277 594	-27 484	-10
- Dettes sur immob. et comptes rat.	8 946		8 946	
- Autres dettes	2 993	434	2 559	590
- Produits constatés d'avance		3 292	-3 292	-100
TOTAL IV	501 963	441 985	59 977	14
- Ecart de conversion (passif) TOTAL V				
TOTAL GENERAL	1 485 077	1 309 973	175 104	13

COMPTES DE RESULTAT

A.A.H.J

Compte rendu financier 2017 - Budget prévisionnel 2017

	CHRS		REPAIRE		URGENCE		STABILISATION	
	PHI 50 pl.		PAHC 20 pl.		PAHC 20 pl.		PHI 55 pl. + PAHC 15 pl.	
CHARGES	CRF 2017	BP 2017	CRF 2017	BP 2017	CRF 2017	BP 2017	CRF 2017	BP 2017
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	42 187 €	34 877 €	18 061 €	43 290 €	19 154 €	16 762 €	63 871 €	43 088 €
61 SERVICES EXTERIEURS	190 410 €	189 444 €	33 855 €	30 129 €	35 199 €	29 913 €	217 036 €	237 358 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 162 €	31 184 €	67 775 €	73 446 €	67 681 €	35 364 €	94 990 €	52 212 €
63-64 CHARGES DE PERSONNEL	337 142 €	378 907 €	239 209 €	237 889 €	169 924 €	203 207 €	379 479 €	403 648 €
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	6 €		20 €				150 €	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	26 902 €	5 266 €	6 574 €	3 788 €	7 377 €	4 041 €	29 764 €	7 159 €
68 DOTATIONS PROV.	3 292 €		43 279 €		970 €		21 090 €	
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	48 €		18 €		22 €		44 €	
TOTAL CHARGES	651 149 €	639 678 €	408 791 €	388 542 €	300 327 €	289 287 €	806 424 €	743 465 €
<i>Valorisation Banque Alimentaire</i>			25 994 €	25 323 €	25 994 €	25 323 €	20 218 €	19 696 €
PRODUITS								
70 - Produits, Participations	30 894 €	35 000 €	7 233 €	8 000 €	131 €		40 007 €	20 000 €
73 - Dotations Globales de Financement	604 678 €	604 678 €	114 000 €	114 000 €				
74 - Subventions			266 542 €	266 542 €	284 627 €	289 287 €	741 035 €	723 465 €
75 - Autres produits de gestion courante	139 €		124 €		134 €		183 €	
76 - Produits financiers	563 €		216 €		260 €		519 €	
78 - Reprises provision	3 037 €		12 600 €		12 525 €		11 040 €	
79 - Transferts de charges	12 772 €		7 023 €		3 136 €		15 261 €	
TOTAL PRODUITS	652 083 €	639 678 €	407 738 €	388 542 €	300 813 €	289 287 €	808 045 €	743 465 €
RESULTAT	934 €		- 1 053 €		486 €		1 621 €	
Reprise N-2								
RESULTAT	934 €		- 1 053 €		486 €		1 621 €	
<i>Valorisation Banque Alimentaire</i>			25 994 €	25 323 €	25 994 €	25 323 €	20 218 €	19 696 €

	MAISON RELAIS		LOFT		CAFET		TOTAL ASSOCIATION	
	PHI 30 pl.		PAI 380 pl.		PAHC 12 pl.		570 pl. (+ 12 pl. temp. CAFET)	
CHARGES	CRF 2017	BP 2017	CRF 2017	BP 2017	CRF 2018	BP 2018	CRF 2017	BP 2017
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	17 680 €	11 088 €	263 233 €	230 818 €	120 €	120 €	424 306 €	380 043 €
61 SERVICES EXTERIEURS	149 896 €	140 350 €	757 849 €	766 023 €			1 384 245 €	1 393 217 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 157 €	20 958 €	89 494 €	105 534 €	12 616 €	12 616 €	421 875 €	331 314 €
63-64 CHARGES DE PERSONNEL	112 466 €	153 484 €	366 128 €	474 430 €			1 604 348 €	1 851 565 €
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	80 €		10 351 €				10 607 €	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	17 007 €	9 653 €	9 259 €	3 168 €			96 883 €	33 075 €
68 DOTATIONS PROV.	16 909 €		93 300 €				178 840 €	
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	13 €		38 €				183 €	
TOTAL CHARGES	352 208 €	335 533 €	1 589 652 €	1 579 973 €	12 736 €	12 736 €	4 121 287 €	3 989 214 €
<i>Valorisation Banque Alimentaire</i>			197 622 €	211 977 €			269 828 €	282 319 €

PRODUITS								
	CRF 2017	BP 2017	CRF 2017	BP 2017	CRF 2018	BP 2018	CRF 2017	BP 2017
70 - Produits	133 756 €	120 000 €	45 078 €	35 863 €			257 099 €	218 863 €
73 - Dotations et Produits de tarification							718 678 €	718 678 €
74 - Subventions et participations	202 122 €	215 533 €	1 517 278 €	1 544 110 €	12 736 €	12 736 €	3 024 340 €	3 051 673 €
75 - Autres produits de gestion courante	36 €		143 €				759 €	
76 - Produits financiers	151 €		454 €				2 163 €	
78 - Reprises provision	6 950 €		17 564 €				63 716 €	
79 - Transferts de charges	6 255 €		7 965 €				52 412 €	
TOTAL PRODUITS	349 270 €	335 533 €	1 588 482 €	1 579 973 €	12 736 €	12 736 €	4 119 167 €	3 989 214 €
RESULTAT	- 2 938 €		- 1 170 €				- 2 120 €	
Reprise N-2			34 074 €				34 074 €	- €
RESULTAT	- 2 938 €		32 904 €				31 954 €	
<i>Valorisation Banque Alimentaire</i>			197 622 €	211 977 €			269 828 €	282 319 €